



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Service de l'environnement et du littoral

Amiens, le 23 novembre 2017

Bureau police de l'eau

Dossier suivi par : Philippe Despreaux
Tél : 03 22 97 23 10 - Fax : 03 22 97 23 08
ddtm-mise@somme.gouv.fr

Monsieur Kraemer Eric
1367 rue de l'Authie – 80120 Fort-Mahon Plage

Objet : dossier de demande de régularisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : régularisation d'un forage – Fort Mahon Plage– Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Référence : 80-2017-00279

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande de régularisation, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**régularisation d'un forage
sur le territoire de la commune de Fort Mahon Plage**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 23 novembre 2017
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 80-2017-00279

Votre dossier a été transmis à :

Monsieur Philippe Despreaux
MISEN
1, Bd du Port
80 026 AMIENS Cedex 1

qui est chargé de l'instruction de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Responsable du bureau
police de l'eau



Loïc PALMAS

